



Renseignements sur ma situation

Par **Hubert675**, le **22/03/2013** à **22:13**

Bonjour,Je voudrais avoir quelques renseignements sur une situation qui m'est arrivé.

En rentrant de chez mes beaux parents, nous nous sommes fait arrêter par le PSIG (qui était là pour surveiller après des vols de cables électriques) à 800m de chez eux. Je m'arrête donc et répond aux gendarmes que "oui, j'ai consommé de l'alcool. Je souffle dans l'éthylometre et me reponde effectivement que c'est positif. Ils demandent à ma conjointe si elle peut ramener la voiture et elle repond "que non elle à aussi consommé de l'alcool".

Ils me disent donc qu'ils vont m'emmener à la gendarmerie. Ma conjointe, saoul donc, demande donc de l'emmener avec nous ou de la déposer chez ses parents (qui n'habite pas loin), car elle ne voulait pas rester tout seul dans le noir, en pleine campagne et sur un grand axe. Ils repondent que non, elle doit se "démerder".

Ils m'embarquent et partent doucement pour faire demi-tour 500m plus loin. En tournant pour prendre une sortie, ils aperçoivent les feux de ma voiture "bouger". Ils refont donc demi-tour et prennent en chasse mon amie. Elles s'arrêtent aussitôt.

Là, les agents du PSIG appellent des collègues qui sont là en moins de 3 minutes (donc vraiment pas loin) et l'emmènent dans l'autre voiture de la gendarmerie.

Résultat du compte: 0,95mg/l pour moi et 0,84mg/l pour mon amie. On se retrouve donc tout les deux sans permis pour 5mois.

Je ne conteste pas les faits mais je voulais savoir si c'était normale de laisser une jeune femme sur le bord d'un grand axe, en pleine campagne, à 3h30 du matin?

Merci de vos réponses.

Par **kataga**, le **23/03/2013** à **08:02**

Bonjour,

Je pense que vous êtes d'accord que ce n'est pas très malin de dire à des policiers qu'on a bu et de prendre néanmoins la voiture sous leurs yeux .. sans même attendre qu'ils soient suffisamment éloignés pour voir ..

Si votre amie avait attendu 30 secondes

supplémentaires, elle pouvait espérer rentrer chez elle tranquillement ..

Par **Tisuisse**, le **23/03/2013** à **08:19**

Bonjour,rnrnConduite sous alcool => voir le dossier spécial en en-tête (post-it) de ce forum.